



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue mardi le 8 juillet 2025 à 19 h à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Vincent Lavallée, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

Sont absents :

Benoît Bibeau, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le greffier-trésorier, à la demande du maire et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil en date du 3 juillet 2025.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du règlement n° 598-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
- 4- Questions du public
- 5- Levée de la séance

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 598-2025 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement a pour but d'accorder, à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, un outil discrétionnaire lui



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

permettant un meilleur contrôle sur les projets pouvant affecter le paysage de la municipalité et de densifier le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal considère qu'il est d'intérêt public d'adopter un tel règlement notamment pour permettre d'autoriser des projets qui présentent un intérêt mais dont les caractéristiques particulières rendent difficile leur intégration dans un contexte réglementaire traditionnel ou pour autoriser la réalisation de certains projets dans l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce projet de règlement est à la disposition du public pour consultation au bureau de la municipalité et qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 8 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Benoit Bibeau lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet du règlement et renoncent à sa lecture par le greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le présent règlement, portant le n° 598-2025 soit et est adopté.

ADOPTÉE

4- QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance soit levée à 19 h 05.

ADOPTÉE

Michel Pélouquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Michel Pélouquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

28-07-25